

L'ONU et la crise burundaise : La grande hypocrisie va-t-elle continuer ?

Le Pays, 09 mars 2017 Dans une lettre rendue publique le mercredi 8 mars dernier et adressée au Conseil de sécurité de l'ONU (Organisation des Nations unies), dix-neuf ONG internationales et locales pointent du doigt la responsabilité de Bujumbura dans des violations des droits humains au Burundi. De ce fait, elles demandent au destinataire de la lettre, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, de prendre des sanctions ciblées contre les auteurs de ces barbaries. A cette lettre, il faut ajouter celle que le conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide, Adama Dieng, a expédiée à la même structure, sur le même sujet.

En effet, le fonctionnaire onusien y a dénoncé des risques « atrocités de masse » au Burundi et appelé le Conseil de sécurité à prendre des « mesures énergiques ». Ainsi donc, après la pléthore de rapports dénonçant les excès du satrape de Bujumbura et qui n'ont pas suffi à le faire fléchir, on assiste maintenant à la saison des correspondances qui accablent, peut-on dire. Le peuple burundais serait mal inspiré de fonder tous ses espoirs sur le Conseil de sécurité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces correspondances viennent à propos. En effet, c'est en principe le 9 mars, hier donc, que les membres du Conseil de sécurité étaient censés discuter de la crise dans ce pays des Grands Lacs. Au moment où nous traçons ces lignes, on n'avait pas encore connaissance des fruits de leur délibération, mais on peut prendre le risque d'affirmer que le peuple burundais serait mal inspiré de fonder tous ses espoirs sur le Conseil de sécurité et cela, pour plusieurs raisons.

La première raison est que son bourreau a des avocats et non des moindres, au sein du Conseil de sécurité. La Chine et la Russie, puisque c'est elles qu'il s'agit, pour lesquelles les questions de démocratie passent pour moins que du beurre, n'hésiteront pas un seul instant à opposer leur droit de veto au cas où des sanctions ciblées seraient envisagées, comme le demandent les 19 ONG ainsi que le conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide, contre les responsables de violations des droits humains au Burundi. La deuxième raison est liée au fait que même les autres membres permanents fréquentables du Conseil de sécurité, ne semblent plus s'émouvoir des excès de l'homme fort de Bujumbura. C'est, du moins, l'impression que l'on peut avoir face à leur attitude vis-à-vis de Pierre Nkurunziza. De par le passé, en effet, ils se sont toujours contentés, sans doute pour soulager leur conscience et par pure hypocrisie, de déclarations de principe condamnant les dérives de Bujumbura en matière de violation des droits humains et pas plus. C'est pourquoi, au sujet de cette énième discussion du Conseil de sécurité sur la crise dans ce pays des Grands Lacs, il n'est pas superflu de se poser la question de savoir si la grande hypocrisie va continuer. L'on peut, par anticipation, y répondre par affirmative malheureusement. Car, aujourd'hui, tout le monde est au courant des exactions ignobles que le satrape a commises dans son pays, depuis qu'il a pris la responsabilité, en 2015, de froisser la Constitution pour s'accrocher à son trône. Le bilan fait simplement froid dans le dos. Ames sensibles, abstenez-vous donc d'en prendre connaissance. 500 morts, selon l'ONU et jusqu'à près de 2000 morts pour les ONG. Ces chiffres macabres pourraient être la partie visible de l'iceberg. La probabilité est forte que l'autre partie soit encore plus macabre, car en matière de dissimulation de macchabées, les satrapes sont des orfèvres. Si cela ne relève pas du génocide, en tout cas, ça y ressemble. En plus de ce pogrom, Pierre Nkurunziza a poussé près de 400 000 Burundais à l'exil. Et que dire des Imbonerakure, de nom de la ligue des jeunes du parti au pouvoir dont le sport quotidien consiste à tuer, violer et battre tous ceux et toutes celles qui osent critiquer les excès du régime ? Bref, les faits qui illustrent les pathologies du pouvoir de Bujumbura sont têtus. Car, bien avant ces 2 lettres mettant en cause le pouvoir de Bujumbura, il y a eu une avalanche de rapports dénonçant les mêmes abus du gouvernement burundais. Mais rien n'y fit. Mieux, le dictateur avait délibérément entravé la capacité de documentation par l'ONU des violations des droits humains. Si l'ONU était dans une logique de faire rendre gorge à Nkurunziza, il y a longtemps qu'elle l'aurait fait, puisque les faits qui le lui permettent, abondent. Nkurunziza est allé trop loin pour reculer. De ce point de vue, on peut accuser le Conseil de sécurité, qui, encore aujourd'hui, en est à des discussions à n'en pas finir sur la crise burundaise, de refus délibéré d'assister un peuple martyrisé. Peut-être attend-il que les cadavres s'amoncellent au point d'égaliser la tragédie que le Rwanda a connue en 1994 pour enfin se décider à stopper Nkurunziza dans sa folie meurtrière. Et c'est cette attitude de complaisance voire d'indifférence vis-à-vis de la posture dictatoriale de l'homme fort de Bujumbura, qui explique l'arrogance et le cynisme avec lesquels les autorités burundaises ont toujours répondu à toutes les ONG qui dénoncent les abus du régime. A titre d'illustration, on peut citer le tweet de l'ambassadeur du Burundi à l'ONU, Albert Shingiro. Celui-ci, en effet, réagissant à la lettre du conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide, Adama Dieng, a martelé ceci : « La lettre de Monsieur Dieng et son contenu sont une mise en scène théâtrale pour influencer le briefing du Conseil de sécurité ». Il a poursuivi dans son déni, en évoquant ce qu'il appelle « un harcèlement diplomatique ». Si Bujumbura peut se permettre ce ton, c'est parce qu'elle sait qu'elle n'a rien à craindre du côté de l'ONU. Quant à l'UA (Union africaine), il y a des lustres qu'elle évoque plus les questions de démocratie lors de ses sommets. De ce point de vue, ce qui préoccupe désormais Pierre Nkurunziza, ce ne sont plus les rapports que les ONG produisent au quotidien sur les violations des droits humains dans son pays, ce n'est pas non plus ce que peut en penser le Conseil de sécurité de l'ONU, mais c'est comment faire pour octroyer un quatrième mandat. Car, il est allé trop loin pour reculer. En tout cas, les Burundais sont prévenus. Ce n'est pas demain la veille que leur président renoncera de son propre gré au pouvoir. De ce fait, ce n'est pas non plus demain la veille qu'il va arrêter de casser de l'opposant pour préserver son pouvoir. Et à l'image du chien qui ne peut jamais se départir de sa façon de s'asseoir, l'ONU, face à cela, se contentera toujours de déclarations de principe. Dans le meilleur des cas, elle prendra des mesures cosmétiques contre le dictateur. « Le Pays »

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```